



Suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL
Cahier des charges de l'étude régionale « Les instruments de lutte contre la désertification : coûts et efficacité »

en partenariat avec :



Plan Bleu
Centre d'Activités Régionales

Sophia Antipolis
Juin 2007

PREAMBULE

Après avoir mis en place en 1996 une Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD), les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone (les 21 pays riverains et la Communauté Européenne) ont adopté en novembre 2005 sur proposition de cette Commission la « Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable » (SMDD) annoncée au Sommet de Johannesburg. Celle-ci a été également endossée par le Sommet Euro-Méditerranéen de Barcelone (novembre 2005).

Un des sept domaines d'action prioritaire de la Stratégie est la promotion d'un développement agricole¹ et rural durable, avec pour objectifs principaux :

- La prise en compte des opportunités et risques liés à la libéralisation commerciale euro-méditerranéenne pour les populations, les produits méditerranéens de qualité et l'environnement,
- L'adaptation technique et commerciale de l'agriculture méditerranéenne pour plus de valeur ajoutée
- La réduction de la pauvreté par la fourniture d'infrastructures et de services de base, la diversification de l'économie rurale et la gouvernance locale
- La prévention de la dégradation des ressources naturelles et l'adaptation de l'agriculture au changement climatique

La SMDD est une « stratégie cadre ». Elle doit inspirer l'élaboration des stratégies nationales de développement durable (SNDD) en cours d'élaboration et de stratégies sectorielles ou aider à leur actualisation, étant entendu que c'est à chaque pays de se fixer ses propres objectifs. La SMDD invite à un renforcement de la coopération régionale sur des objectifs ciblés de développement durable ainsi qu'à celui du suivi des progrès et du partage régional des expériences. En particulier, les pays signataires se sont engagés à renseigner une liste de 34 indicateurs prioritaires, dont 4 portent sur le développement rural. 22 indicateurs complémentaires ont été définis sur ce même thème.

Il a été demandé au Plan Bleu d'aider les Parties Contractantes à se construire une information facilitant la mise en œuvre et le suivi de la SMDD et des SNDD. Le Plan Bleu a notamment mandat, en 2007-2008, de définir et renseigner, en partenariat avec le Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (Ciheam), un jeu d'indicateurs-clefs pour le suivi de la SMDD, d'approfondir les analyses et d'identifier des exemples de pratiques alternatives avec les pays volontaires, les instances de l'UE et les partenaires et initiatives régionales concernés dans le domaine du développement rural.

Dans sa mission, le Plan Bleu est chargé d'inviter les pays à préparer des rapports nationaux, de commander des études à caractère régional ou sous-régional et d'organiser au printemps 2008 le 1er atelier régional de la CMDD sur le thème agriculture et développement rural qui se basera sur les résultats de ces travaux pour émettre des recommandations à l'attention des décideurs du pourtour méditerranéen.

¹ La forêt et les activités et produits dérivés sont inclus dans le terme générique « agriculture »

OBJECTIFS ET UTILISATION DES RAPPORTS REGIONAUX

Les rapports régionaux doivent être des documents utiles aux pays et au niveau régional. Ils ont trois objectifs:

1. Informer de la situation des politiques et stratégies nationales de développement rural, des évolutions en cours et de leurs conséquences possibles.
2. Montrer que des progrès sont possibles et nécessaires et faire mieux prendre conscience de la nécessité et des bénéfices possibles de réelles politiques nationales de développement agricole et rural durable.
3. Contribuer à la réflexion méditerranéenne et aider les pays riverains de la Méditerranée à améliorer leurs systèmes de suivi et d'évaluation des progrès.

Les rapports seront utilisés notamment pour :

- préparer le 1er atelier régional de la CMDD sur le développement rural prévu en mars/avril 2008 ;
- préparer le rapport régional de synthèse qui sera présenté à la Commission Méditerranéenne de Développement Durable prévue en mai 2008 ;
- alimenter la publication conjointe Plan Bleu/Ciheam « Méditerranée 2009 » qui paraîtra au printemps 2009,
- préparer le séminaire régional de valorisation de Méditerranée 2009 qui aura lieu de façon concomitante,
- nourrir le side-event qu'il est prévu d'organiser à New-York en avril 2009 en marge de la Commission de Développement Durable des Nations-Unies,
- aider les pays à décider des suites à donner au niveau national en tenant compte des résultats de l'atelier régional et des propositions de la CMDD.

Les rapports, ou des extraits de ceux-ci, pourront, le cas échéant, être publiés et diffusés dans les pays.

MODE D'ÉLABORATION DES RAPPORTS REGIONAUX ET CALENDRIER

L'expert mandaté par le CIHEAM, en accord avec le Plan Bleu, pour la préparation du rapport, sera invité à intervenir au cours de l'atelier 2008, qui aura lieu à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Bari (Italie).

L'expert a toute liberté pour exécuter sa mission, y compris de s'adjoindre un groupe de pilotage (administrations en charge des politiques, organisations professionnelles, chercheurs, collectivités, société civile...), pour nourrir, faciliter et cautionner le produit final.

Le Plan Bleu et le CIHEAM appuieront l'élaboration des rapports régionaux en suivant et orientant si nécessaire les travaux, ainsi que par leur financement. Le rapport final devra être remis au CIHEAM fin janvier 2008 au plus tard.

CONTENU DE L'ETUDE

L'étude devra comporter une trentaine de pages (environ 3000 caractères typographiques par page), y compris les principaux tableaux et illustrations. Des développements complémentaires, tableaux et illustrations peuvent figurer en annexe en appui du texte.

Les pays concernés par cette étude sont ceux du pourtour méditerranéen. Les analyses s'appuieront sur les statistiques et indicateurs disponibles, des études de cas, les résultats d'études et d'évaluations des politiques qui auraient été réalisées, les documents de planification existants et le dire d'expert.

Elle devra comprendre :

- une revue des principales études portant sur la désertification, et sur les coûts qu'elle provoque, dans les différents pays concernés. Il n'est pas demandé à l'expert de produire de nouvelles évaluations de coûts, mais de s'appuyer sur les documents existants, nationaux, régionaux ou internationaux (convention sur la lutte contre la désertification) pour en tirer une synthèse critique.
- Une revue critique des principaux documents présentant les programmes et les instruments de lutte contre la désertification existants dans les pays. A faire si possible en synergie avec les études nationales.
- Une étude approfondie de quelques instruments de nature économique, ou ayant une forte composante économique : objectifs ; moyens alloués (financiers, personnels...) ; conditions concrètes de mise en œuvre (règlements, institutions...) ; attitudes, stratégie et comportements des différents acteurs (bénéficiaires, administrations, notabilités locales...) face à cette « aubaine » ; procédures de suivi ; résultats ; évaluation, existence et importance de programmes de recherche et recherche-développement sur la question de la désertification dans les différents pays. Le choix précis des instruments à étudier ainsi devra être fait en accord avec l'équipe CIHEAM/Plan Bleu de suivi, quelques semaines après le début de l'étude.
- une réflexion prospective sur les risques liés aux évolutions tendanciennes.
- une analyse du caractère durable ou non des mesures et politiques observées et des propositions d'actions permettant de combattre les tendances non durables
- Des propositions d'indicateurs pour le suivi de la lutte contre la désertification, de son efficacité et de son efficience, pour le suivi de la SMDD.
- Une synthèse axée sur les aspects économiques de la lutte contre la désertification et des conclusions en forme de recommandations aux différents acteurs (aux instances internationales de coopération ou de financement, aux décideurs publics nationaux, aux collectivités territoriales, aux organisations de la société civile...) quant aux instruments les plus efficaces et efficients.

Données et indicateurs

Les données statistiques utilisées dans le rapport seront les plus récentes disponibles dans les sources nationales, et si possible de définitions compatibles avec celles utilisées dans les bases de données internationales (FAO, BM, WDI...)

Les indicateurs de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable qui se rapportent au thème de l'étude sont définis en annexe (encadrés en gris dans ce document, caractères gras pour les indicateurs prioritaires). Ils seront calculés et utilisés dans le rapport pour l'analyse. Ils seront accompagnés de commentaires qualitatifs. Si tous les chiffres ne sont

pas disponibles, seules certaines composantes seront fournies et/ou des indicateurs proches utilisés dans le pays, en précisant les définitions utilisées.

L'analyse des évolutions fixera la période de référence pour les données observées et l'horizon 2015/2020 en projection.

L'Étude de cas

L'étude de cas doit permettre de montrer de façon concrète comment une action a pu se mettre en place et quels ont été ses résultats. Elle aborde les coûts et bénéfices, la formation des acteurs, les outils mis en œuvre, les difficultés rencontrées et la façon dont elles ont pu être franchies.

Il peut s'agir d'exemple de plan de gestion intégrée, d'action collective, conduite par une collectivité, de partenariats, d'adoption de technologies, de modifications de pratiques ou de comportements, etc...

L'étude de cas sera présentée dans un encadré. Elle sera illustrée autant que possible de chiffres et figures.

Le cadre et le contenu proposés et présentés ici ont une valeur indicative. Le rédacteur doit en effet garder une certaine liberté pour tenir compte des spécificités du sujet et de la région couverte et de la documentation disponible, l'important étant de produire un rapport intéressant et utile au débat contradictoire et à la décision. Il pourra être rédigé en français ou en anglais.

OBJET DE L'ÉTUDE « LES INSTRUMENTS DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION EN MEDITERRANEE : COUTS ET EFFICACITE »

La présente étude a pour objectif central d'examiner **l'efficience** (rapports résultats/moyens) et **l'efficacité** (rapports résultats/objectifs) des instruments de lutte contre la désertification et la dégradation des sols mis en œuvre dans les pays méditerranéens.

Le terme de désertification désigne, comme cela est usuel dans la littérature internationale, les processus de dégradation des terres dans les zones arides, sub-arides et sub-humides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les pratiques humaines. Il s'agit donc d'une perte progressive de fertilité, de productivité et de surfaces des sols, accompagnée d'un amenuisement (au sud) ou d'un développement anarchique (au nord) du couvert végétal.

Ceci englobe tous les **processus de perte de qualité ou de fertilité des sols**, que ce soit par érosion hydrique ou éolienne, par diminution notable de la matière organique ou des éléments nutritifs, par déstructuration des agrégats, par salinisation, voire par certaines pollutions. Sont également compris dans le champ de l'étude **les impacts de ces dommages**, tels que les pertes de rendement agricole, de potentiel touristique, l'envasement des barrages, la perte de biodiversité et la moindre atténuation des émissions de gaz à effet de serre...

Les **causes** de ces phénomènes proviennent généralement d'activités agricoles, pastorales ou forestières inadaptées s'exerçant sur un milieu naturel fragile. En outre, les changements climatiques prévisibles risquent d'accroître la fragilité de beaucoup de milieux. Des pratiques qui étaient jusqu'à présent adaptées peuvent donc devenir inadaptées aux nouvelles conditions et amorcer des processus de dégradations. A l'inverse des pratiques alternatives peuvent émerger suite à un constat de

dégradation.. Une autre cause de dégradation, provient de la déprise agricole et de l'abandon de l'entretien des innombrables aménagements qui façonnaient les terroirs ruraux méditerranéens : murets, terrasses, aménagements hydrauliques traditionnels... Leur dégradation peut être à l'origine de nouvelles menaces pour les zones urbanisées situées à l'aval, ou pour les zones rurales difficiles d'accès (services minimum, tourisme rural...).

Parmi les différents **aspects économiques** de cette dégradation, l'auteur en rassemblera d'abord certains sous une rubrique générale « **coûts (directs et indirects) de la désertification** », en distinguant :

- les pertes, actuelles ou futures, subies par les utilisateurs du sol eux-mêmes : pertes de fertilité, de valeur pastorale ou forestière ; nécessité d'investissements de remédiation, d'apports accrus d'intrants, voire d'abandon de productions ;
- les pertes subies par d'autres acteurs assez bien identifiables (par exemple liées à l'envasement des barrages, aux risques accrus d'inondations, au tarissement des aquifères, aux vents de sable...) ;
- les pertes subies par les biens collectifs régionaux ou mondiaux (pertes de biodiversité, relargage de carbone ou pertes de puits de carbone, autres rétroactions sur le climat...) ;
- les dépenses engagées directement par la collectivité (reboisements, RTM, DRS, améliorations pastorales...) ;
- les pertes ou les coûts indirects liés à toute les conséquences économiques et sociales négatives (par exemple prolétarianisation de certains ruraux, voire exode accru vers les quartiers marginaux des villes de ruraux n'ayant plus les moyens de survivre sur leurs terres, modification des structures sociales locales...).

L'auteur mettra en évidence les limites et risques principaux des tendances observées, en termes sociaux, économiques et environnementaux.

Outre ces aspects « coûts », l'auteur fera une analyse économique sous l'angle « **efficacité et efficacité des instruments et mesures de lutte contre la désertification.** » Ces instruments sont à replacer dans les **politiques nationales** de lutte contre la désertification en précisant quels sont les objectifs visés et à quels horizons. L'auteur mettra en évidence la capacité (ou non) d'anticipation de ces politiques (systèmes préventifs), et fera des propositions alternatives le cas échéant. Le rôle de la **coopération internationale** sera à distinguer (programmes et instruments spécifiques).

L'auteur peut distinguer les instruments selon leur nature :

- réglementaires (lois, décrets, décisions administratives, autorisations...), y compris juridiques (droits de propriété, d'usages...)
- institutionnels (instances et procédures de gouvernance, de négociation, de médiation...)
- économiques incitatifs, fiscaux (taxes, , dégrèvements fiscaux...), monétaires (subventions, prêts bonifiés...), institutionnels (amélioration des filières, des marchés...)
- volontaires (certifications, normes ISO, codes de bonnes pratiques...)
- informatifs (formation, information, conseil, recherche et développement...)
- techniques (reboisements, améliorations pastorales, amélioration génétique et sanitaire du cheptel, dons de plants ou semences ...)

Tous ces instruments, selon la manière dont ils sont définis, puis effectivement utilisés et mis en œuvre par les acteurs de terrain, peuvent avoir des effets bénéfiques ou néfastes sur l'évolution des sols et la désertification. L'efficacité et l'efficacité de ces outils seront analysés sous un angle prospectif et au regard d'un développement durable.

Données et Indicateurs :

AGR_P02 : pertes de terres arables. Variables : pertes de terres arables par érosion, pertes de terres arables par salinisation, pertes de terres arables par artificialisation, pertes de terres arables par désertification, pertes de terres arables par déforestation, pertes de terres arables par abandon de l'agriculture.

AGR_P03 : part du budget public alloué aux programmes de développement rural durable

AGR_C03 : taux de charge des parcours ;

AGR_C04 : évolution de l'indice foliaire sur les parcours,

AGR_C19 : taux de boisement (forêts et espaces boisés)

ANNEXES A JOINDRE AU RAPPORT

- Un résumé du rapport d'une page en français et en anglais
- Principales références
- Annexes statistiques

ANNEXES

**Annexe 1 : résumé du chapitre Espace rural du rapport « Méditerranée
- les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le
développement ».**

Cette annexe et le rapport complet sont téléchargeables sur le site du Plan Bleu
<http://www.planbleu.org/red/>

Annexe 2 : Extrait de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable

Le texte complet de la SMDD est téléchargeable sur le site du Plan Bleu à l'adresse <http://www.planbleu.org/actualite/fr/StrategieMediterraneenneDeveloppementDurable.html>

Chapitre « Développement agricole et rural durable » (extrait)

Orientations et actions :

LIBERALISATION COMMERCIALE ET VALORISATION DES PRODUITS MEDITERRANEENS DE QUALITE SUPERIEURE

1. Encourager une prise de conscience dans la perspective des négociations euro méditerranéennes à venir en attirant l'attention sur les risques d'une libéralisation trop rapide et sur la nécessité d'adopter des approches progressives et asymétriques, notamment pour protéger les populations rurales vulnérables des pays en développement.
2. Coordonner les initiatives régionales et nationales visant à intégrer dans les futurs programmes euro-méditerranéens et accords de voisinage les préoccupations relatives au développement agricole et rural durable.
3. Promouvoir une politique régionale visant à renforcer, les variétés agricoles locales, la reconnaissance de la qualité des produits agricoles méditerranéens typiques tels que le vin, l'huile d'olive, les légumes, les fruits, les fleurs, le blé dur et les produits d'origine animale. Créer un environnement régional favorable pour aider les pays à développer des politiques et des procédures efficaces en matière de labellisation, d'appellations de qualité et de certifications des produits alimentaires, et à promouvoir le régime alimentaire méditerranéen.

PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE ET RATIONNELLE

4. Mettre en œuvre dans les pays en développement des politiques agricoles visant à améliorer le cadre porteur de l'agriculture, notamment les politiques foncières et de l'eau, la vulgarisation et la formation, l'accès au crédit et au marché, le renforcement des associations d'agriculteurs et des organisations professionnelles.
5. Favoriser et/ou renforcer la création de réseaux entre pays méditerranéens pour diffuser et appliquer des pratiques agricoles adaptées et innovantes, en particulier pour réduire la consommation d'eau, et d'engrais et de pesticides, encourager l'agriculture biologique, les variétés agricoles locales, les savoir-faire traditionnels, utiliser les énergies alternatives et restaurer la fertilité des sols.
6. Encourager les consultations régionales entre pays méditerranéens, pour adapter à leurs besoins spécifiques le cadre légal actuel qui garantit la souveraineté nationale en matière de pools génétiques, de biodiversité et de droits de contrôle de l'utilisation des OGM, ainsi que de réglementation de leur transports et de leur dissémination en conformité avec le Protocole de Carthagène.

DEVELOPPEMENT RURAL ET GOUVERNANCE LOCALE

7. Encourager les efforts nationaux pour promouvoir des programmes et plans de développement agricole et rural durable sur une base de développement local et participatif, en vue d'atténuer les déséquilibres territoriaux et sociaux et d'améliorer les conditions de vie des ruraux. A cet effet, accorder une attention particulière à la mise à niveau des infrastructures et services et à la diversification économique notamment par le tourisme rural, l'industrie propre, l'industrie agroalimentaire et les services.
8. Promouvoir des politiques régionales et encourager les programmes nationaux valorisant la multifonctionnalité de l'agriculture, notamment son aptitude à valoriser les paysages au plan économique et environnemental, les connaissances et les savoir-faire traditionnels ainsi que le patrimoine culturel, grâce au tourisme et à d'autres activités.

9. Renforcer les capacités de négociation et de gouvernance des communautés et des acteurs locaux, notamment en encourageant les initiatives locales de développement rural, et les programmes visant à renforcer l'implication des femmes dans les processus de décision.

GESTION DURABLE DES ZONES RURALES ET DU MILIEU NATUREL MEDITERRANEEN

10. Identifier et mettre en œuvre les actions régionales pertinentes susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des conventions internationales sur la désertification et la biodiversité.
11. Réduire l'impact de la désertification et la perte irréversible de terres agricoles et de biodiversité. Un objectif souhaitable serait de réduire d'au moins un tiers, d'ici 2015, les pertes de terres agricoles par érosion, salinisation, désertification, urbanisation ou autres formes d'abandon. Un objectif à atteindre en matière de biodiversité consisterait à mettre un terme, d'ici 2010, à la perte de biodiversité terrestre dans les États Membres de l'UE, et à la réduire substantiellement dans les autres pays méditerranéens.
12. Encourager, particulièrement dans les zones rurales défavorisées des pays en développement, l'établissement de programmes de développement agricole et rural durable, de réserves de biosphère et de parcs naturels régionaux, et des plans d'aménagement contractuels pour inciter les communautés locales à assurer une gestion durable des terres agricoles, parcours et espaces boisés.
13. Promouvoir les initiatives pour la restauration des massifs forestiers dégradés afin de restaurer leurs fonctions écologiques et leur capacité de contribuer à une économie rurale durable et de fournir des services écologiques clés.
14. Étendre les aires protégées en les dotant de moyens suffisants pour obtenir l'implication des communautés locales. Un objectif souhaitable serait de placer sous statut d'aire protégée, d'ici 2010, 10% des écosystèmes terrestres méditerranéens.
15. Encourager les décisions politiques visant à protéger les zones agricoles de l'artificialisation, en particulier par des plans d'aménagement locaux et nationaux ayant force de loi.

Promouvoir l'adaptation au changement climatique en développant la surveillance scientifique à partir d'observatoires adaptés, en valorisant la recherche sur les techniques d'aridoculture et en planifiant l'éventuelle adaptation ou reconversion des zones agricoles les plus menacées.

Annexe 3 : Indicateurs de suivi de la SMDD pour le thème du développement agricole et rural durable (extrait)

Code	Indicateurs
AGR_P02	pertes de terres arables
AGR_P03	part du budget public alloué aux programmes de développement rural durable
AGR_C05	nombre de produits labellisés/certifiés
AGR_C06	existence d'un cadre légal pour les produits de qualité
AGR_C09	nombre de dossiers déposés pour la reconnaissance de produits de qualité
AGR_C17	pourcentage de surfaces protégées
AGR_C19	taux de boisement (forêts et espaces boisés)

AGR_Pxx : Indicateurs « rural » prioritaires

AGR_Cxx : Indicateurs « rural » complémentaires

Indicateurs prioritaires

Indicateurs complémentaires

 Les fiches des indicateurs complémentaires s'ajouteront à partir du mois de septembre 2007 et constitueront un *addendum* aux présents termes de référence.

Annexe 4 : liste indicative d'indicateurs produits par différentes sources internationales

-